



## Association des Retraités du CEA - Section du CESTA

### ASSEMBLEE ANNUELLE mardi 19 mars 2024 - BULLETIN d'INSCRIPTION

**A renvoyer, avant le samedi 09 mars**

#### 1 – Inscription à l'Assemblée Annuelle ordinaire du MARDI 19 MARS 2024

Monsieur : ..... Prénom:.....

Madame : ..... Prénom : .....

#### 2 – Inscription au déjeuner du MARDI 19 MARS 2024

Monsieur : ..... Prénom: .....

Madame : ..... Prénom : .....

Le prix du repas est fixé à **35 € par personne**. Vous pouvez choisir un règlement par chèque (**établi à l'ordre de ARCEA-CESTA**), ou un virement bancaire.

Je règle par chèque : **35 € x Nbre de personnes = .....**

Veuillez adresser bulletin d'inscription et chèque à notre trésorier :

**M. TOMBINI Christian, 18 avenue de Caplane, 33610 CESTAS.**

Je règle par virement bancaire (**à privilégier !**) **35 € x Nbre de personnes = .....**

références du compte bancaire de l'ARCEA-CESTA :

**IBAN : FR76 3000 4003 1900 0100 4159 736 / BIC : BNPAFRPPXXX**

Dans ce cas, n'oubliez pas de mentionner votre nom et l'objet de votre virement ! **D'autre part, veuillez envoyer le bulletin d'inscription renseigné par mail à [christian.tombini@orange.fr](mailto:christian.tombini@orange.fr).**

Celles et ceux qui ne participeront pas au repas peuvent s'inscrire à l'Assemblée Annuelle par mail [christian.tombini@orange.fr](mailto:christian.tombini@orange.fr) ; ou par tél : 06 33 63 49 80.

**Cotisations :** Nous vous rappelons que la participation à l'Assemblée Annuelle d'une Association est réservée aux membres à jour de leur cotisation. Si ce n'est déjà fait, nous vous demandons de payer votre cotisation 2024 dès réception de la présente convocation. L'appel à cotisation vous a été adressé courant janvier (par mail ou par courrier) mais nous joignons à nouveau un bulletin d'adhésion 2024 pour les retardataires. Dans ce cas faire 2 chèques (ou deux virements) - un pour la cotisation et un pour le repas - en précisant l'objet au dos.

**Réservation de table :** Il est possible de réserver une table auprès de M. Alain MICHAUD, tél : 06 08 91 28 70, ou de préférence par mail : [alain.michaud@gadz.org](mailto:alain.michaud@gadz.org), au plus tard le 09 mars. Le réservataire, « chef de table », devra donner la liste complète des convives de la table dans toute la mesure du possible (maximum 8 personnes).

**Remboursements :** Les engagements financiers que nous prenons vis-à-vis du traiteur, nous obligent à vous préciser que toute annulation non justifiée par un cas de force majeure, ne pourra faire l'objet d'un remboursement, de même que les personnes non inscrites, et se présentant au repas, ne pourront être acceptées.

Le Président et le Bureau de l'ARCEA-CESTA